

Auguste Élisabeth Joseph Bon-Amour, marquis de Talhouet-Roy, figure en bonne place dans la galerie pittoresque des notables du Second Empire. Né en 1819 d'un maréchal de camp, devenu pair de France, qui avait épousé la fille du comte Antoine Roy, ministre des Finances sous la Restauration, il avait hérité de grandes propriétés foncières. Ayant embrassé la carrière politique, il fut élu en 1849 député de la Sarthe et commença par s'opposer au coup d'État du 2 décembre 1851... ce qui lui valut une brève incarcération à Vincennes. Il comprit rapidement la bonne orientation de ses intérêts et, rallié, fut constamment réélu député de 1852 à 1863. Mieux encore, il se prononça en faveur de l'Empire libéral en 1869 et devint tour à tour ministre des Travaux publics dans le cabinet d'Émile Ollivier, puis vice-président du Corps législatif. Après 1871, il se montra hostile à Thiers et favorable à Broglie. Cette versatilité suffisait pour lui assurer les foudres de Pierre Larousse qui écrit à son propos dans son grand *Dictionnaire* : « En somme, ce personnage n'a jamais joué qu'un rôle absolument secondaire. »

N'en déplaise au jugement de l'irascible lexicographe, dans l'histoire des lotissements parisiens au temps d'Hausmann le rôle du marquis de Talhouet-Roy n'était pas mince. La superficie totale des anciennes Écuries d'Artois s'élevait à 10 347 m<sup>2</sup>. Il fallait trouver 1 865 305 francs. Une description détaillée précise que : « Les bâtiments comprennent deux pavillons à droite et à gauche de la cour d'entrée reliés par un portique au fond, un autre de service de la cour du manège, le manège, les remises et dépendances et un bâtiment central sur la rue des Écuries d'Artois. » Fait curieux et digne d'être noté à la veille de la disparition des services du comte d'Artois, l'état des constructions n'était pas trop délabré : « Les façades des divers corps de bâtiments sont partie en pierre et partie en moellons et pans de bois en passable état. Les planchers bas sont partie dallés, partie carrelés, et partie planchéiés en chêne ou sapin. Le sol des remises est pavé. Les planchers hauts sont plafonnés. Les menuiseries sont en assez bon état. Les planchers et les combles sont en bois de charpente en assez bon état, quelques parties sont voûtées en moellons. Les cours sont en partie pavées. Les couvertures en ardoises avec reliefs en plomb sont en mauvais état. En général, les bâtiments bien qu'anciens sont en assez bon état. » Pour cette raison, on estimait à 81 856 francs la valeur des « matériaux à provenir de la démolition ». Le lotissement s'annonçait. Il ne tarda guère.

Adjudicataire des écuries d'Artois, le marquis de Talhouet-Roy n'agissait pas qu'en son nom propre. Dès le 14 août 1860, il déclarait devant maître Mocquart que l'ensemble des terrains adjugés devait être partagé entre quatre bénéficiaires. Un plan de lotissement est joint à la déclaration. Correspondant au n° 133 de la rue du Faubourg-Saint-Honoré la première parcelle d'une façade de 16,50 m sur cette voie était destinée au ministre Achille Fould. Lui faisait suite au n° 135 sur une façade de 30 m, une seconde parcelle à l'intention de la comtesse de Rigny. Le marquis se réservait la troisième, d'une façade de 40 m. Enfin, l'acquéreur de la quatrième et dernière parcelle faisant l'angle avec la rue Neuve de Berry était Émile de Girardin (1806-1881), le célèbre journaliste.